



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Céline RABUT
Madame Christine MARTIN	Monsieur David HAEGY	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Logement d'abord - Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022 - Avenant

Lauréat d'un appel à projet national, Dijon métropole s'est engagée dès l'automne 2021 dans l'action Territoire accéléré Logement d'abord.

Prenant appui sur les objectifs contenus dans la réponse faite à cet appel, Dijon métropole a commencé ce travail de renforcement de la politique du Logement d'abord qui vise tout à la fois à permettre à des personnes en rue ou hébergées de s'installer dans un logement mais qui entend également consolider la situation des foyers susceptibles d'être expulsés de leur logement.

Ce projet a été conçu dans un partenariat large, institutionnel comme associatif. Cette dimension collective ne s'est pas démentie à l'occasion de la mise en œuvre des premières actions du programme.

A l'approche de la fin de la première année d'exercice, plusieurs démarches ont abouti ou sont en cours :

- Une commission unique a été instituée lors de laquelle les décisions pour la quasi-totalité des mesures d'accompagnement liées au logement sont prises, à la satisfaction générale ;
- Une Nuit de la Solidarité a été organisée en janvier dernier et a permis à des habitants de la Métropole accompagnés de professionnels du champ social d'aller au-devant des personnes en rue ;
- Des mesures d'accompagnement collectif à l'accès et à l'installation dans le logement sont assurées par Habitat et Humanisme à travers son appartement pédagogique ;
- Un observatoire social du sans-abrisme est en cours de constitution et permettra d'évaluer plus finement l'impact du projet auprès des publics auxquels il s'adresse ;
- Un cycle de formation dédié aux travailleurs sociaux les sensibilisant à la démarche d'aller vers les publics a fait l'objet d'un marché public et débutera au dernier trimestre 2022.

Parallèlement à ces actions, il convient de noter que la finalisation des documents-cadre de la conférence intercommunale du logement (CIA et PPGID) trouve naturellement sa place dans ce point d'étape.

La seconde année du projet Territoire accéléré Logement d'abord qui débute en novembre 2022 porte plusieurs ambitions et sera davantage opérationnelle que la première année, plus centrée sur la structuration des partenariats et sur la réflexion préalable au lancement des actions. Seront projetées lors de cette seconde année :

- La mise en route d'une plateforme logement consacrée à la captation et à la gestion locative adaptée de logements au sein du parc privé ;
- Le renforcement de l'accompagnement social des publics entrant dans un logement ;
- L'application par les travailleurs sociaux de l'aller vers dans le portage des enquêtes sociales dans le cadre de la lutte contre les expulsions ;
- L'accompagnement du moment fragile que constitue pour les publics en rue le fait de s'installer dans un logement par une articulation étroite entre les différents intervenants ;
- L'ambition de ne pas limiter les réponses à l'accompagnement social des publics mais de viser l'inscription de ceux-ci dans leur quartier, leur ville et les ressources qu'ils comportent, par l'intervention de médiateurs ;
- L'organisation d'un colloque autour du Logement d'abord.

Lors de la première année, la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement a soutenu le projet à hauteur de 494 000 €.

Ce premier exercice ayant été consacré à la préparation d'actions qui prendront un tour opérationnel dans l'année à venir, le soutien financier de l'État prévu initialement en année 2 sera amputé des sommes non consommées de l'année 1.

75 000 € auront ainsi été dépensés en 2022 et 300 000 € sont projetés pour l'année 2023.

Un avenant à la convention initiale rend compte de ce soutien qui s'élèvera pour cette seconde année d'exercice (novembre 2022-octobre 2023) à 163 099 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à encaisser une subvention de 163 099 € au titre du programme Territoire accéléré Logement d'abord ;
- **d'approuver** l'avenant à la convention relative à l'encaissement de la subvention, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN